

Contrat d'engagement * année 2023-2024



Entre les **paysans-producteurs** :

Jeanne & Arnaud Duprat/Le P'tit Panier BIO
40bis rue du Professeur Lande 33380 Biganos
✉ jeanne.duprat@yahoo.fr ☎ 06 52 04 41 30

& le **consomm'acteur** :

Nom : _____
Adresse : _____
✉ _____
☎ _____

1 - Les termes du contrat :

Les **paysans** s'engagent sur les points suivants :

- livrer au consomm'acteur un panier de légumes de saison issus de l'agriculture biologique sur une durée de saison culturale fixée à **45 semaines**, courant **du 28 août 2023 au 23 août 2024** (7 semaines seront sans livraison);
- cultiver sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M. et selon le cahier des charges de la bio (certification Ecocert);
- être parfaitement transparents sur les méthodes de travail et mode de fixation du prix;
- communiquer sur le quotidien de la ferme, les difficultés et les aléas divers.

L'**adhérent**, de son côté, s'engage sur les points suivants :

- pré-financer l'achat des paniers pour toute la durée de la saison culturale désignée ci-dessus;
- être solidaire des intempéries, ravageurs et maladies qui surviendraient sur les cultures et, avec le paysan, en assumer ensemble les conséquences;
- récupérer son panier de manière constante ou, le cas échéant, faire en sorte que quelqu'un d'autre le prenne pour lui;
- assurer des permanences (à répartir sur l'année) sur le lieu de distribution, de 17h à 19h;
- participer, sous forme de chantiers communs, aux moments clés de la ferme (récoltes, entretien, grandes plantations, etc.).

2 - Les conditions :

> **TARIF** : le prix de base du panier est fixé à **23€** pour 5 kg de légumes en moyenne (5 à 7 variétés). Une majoration de ce montant est possible et laissée à la libre appréciation de chacun.

> **RÈGLEMENT** : au moment de l'engagement, l'adhérent met en place un **virement automatique mensuel** sur le RIB joint (ou remet au producteur **12 chèques** à l'ordre de « Jeanne Duprat ») correspondant à la valeur mensuelle des paniers soit : **86,25€** (23€x45 semaines/12 mois) pour le tarif de base ou un **montant personnalisé**.
Merci d'indiquer votre choix : 86,25€ ou montant libre : _____ €

> **LIVRAISON** : le **lundi ou vendredi soir entre 18 h et 19 h** sur le lieu de l'exploitation, **chemin de Pardies, à Biganos**.

Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs adhérents se partageant le panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle de répartir les légumes composant leur part.

La résiliation du contrat reste possible, mais sous conditions (force majeure, diminution des revenus, déménagement, etc.). Un accord sera étudié entre le producteur et le bureau de l'AMAP pour l'arrêt des encaissements.

Enfin, les producteurs se réservent le droit de rompre le contrat en cas de comportement inapproprié au sein de l'Amap (attitude nuisant aux rapports d'entraide, de convivialité et de soutien; atteinte à l'intégrité physique ou morale; manque de bienveillance ou de respect).

Fait à _____

Le _____

signature des PAYSANS

signature du CONSOMM'ACTEUR